



**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la Commune de**  
**BEUIL**  
Alpes-Maritimes

Le mardi trente novembre deux mille vingt et un, à 17 heures à la mairie salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSSA, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 25.11.2021

**Etaient présents :** M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal.

**Absents :** Monsieur Roland GIRAUD, Maire, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Madame Karine DONADEY, conseillère municipale, Madame Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

**Représentés :** M. Rodolphe BIZET est représenté par M. Nicolas DONADEY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 30 novembre 2021, Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 30 novembre 2021, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 29 novembre 2021

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°06.2021

**DELIBERATION N°08 : INSTALLATION D'UNE STATION METEO POUR METEO FRANCE :**

En l'absence du Maire, Monsieur Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal qu'une demande d'implantation d'une station météo sur la commune lui a été adressée par METEO FRANCE.

En effet, Météo-France est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Il a pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes. Il exerce les attributions de l'Etat en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. A ce titre, il met en œuvre un système d'observation lui permettant d'accomplir ses missions.

C'est donc dans ce cadre que Météo-France souhaite implanter une station automatique sur le territoire de notre commune.

Cette implantation nécessite la mise à disposition d'un terrain de 25m<sup>2</sup> environ.

Cette implantation est envisagée sur la parcelle cadastrée section I n°1255 lieudit Pré de Foire.

AR Prefecture, Monsieur GEFFROY présente le projet de convention entre Météo-France et la Commune de

006-210600169-20211130-2021\_06\_-DE  
Beuil  
Reçu le 21/12/2021  
Publié le 21/12/2021

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Valider la convention entre Météo-France et la Commune de Beuil et de l'autoriser à la signer, en ce compris la validation de la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section I n°1255, lieudit Pré de Foire

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur GEFROY et après en avoir délibéré :

- Valide la convention entre Météo-France et la Commune de Beuil l'autorise à la signer, en ce compris la validation de la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée section I n°1255, lieudit Pré de Foire

VOTES :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 1

### **DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES VOIX**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché,  
Le Premier adjoint,

**Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes**



**AR Prefecture**

006-210600169-20211130-2021\_06\_-DE  
Reçu le 21/12/2021  
Publié le 21/12/2021